



Après deux cdd mon employeur ne veux pas me payer la prime de pré

Par **ludovic38150**, le **02/03/2011** à **22:52**

Bonjour, j'ai travaillé dans une entreprise pendant 11 mois. durant cet periode j'ai cumulé deux CDD. pour la 1 ere période mon employeur ma proposé de me ralonger mon CDD. (de me faire un avenant). lorsequa ma deuxieme periode est arrivé a terme; mon employeur ma proposé une modification de mon dexieme conctrat pour me prolongé d'un mois . il voulai que je lui raporte mon dexieme conctrat de travail pour modifié les dates. J'ai refuser je suis donc partie de l'entreprise .A se jour mon employeur refuse de me donner la prime de precarité . Ma question est : [fluo]A t'il le droit ?[/fluo]

Par **pepelle**, le **04/03/2011** à **13:32**

Non. Vous êtes parti à la fin normale du deuxième cdd puisque vous avez refusé de signer une modification de date, donc il vous doit la prime (sous réserve que ce contrat soit éligible à la prime bien sûr)